

DECISION

n° PF-2026-04-04

relative aux tarifs des formations et actions autofinancées 2026-2027

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE ;

Vu la délibération n° CA 2023 – 76 du conseil d'administration du 26 septembre 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au Directeur ;

La Directrice de l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE décide :

Article 1. Tarifs

Les tarifs des formations et actions autofinancées mises en œuvre par l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE sont établis à :

Formations et actions	Tarifs 2026-2027
Magistère Economiste Statisticien – 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année (M1-M2)	330€ Droit SCD non inclus
DU DEAR (MRes)	750€ Droit SCD non inclus
Préparation à la Licence économie et gestion	4000€ + CVEC
DU Professionnalisation – Niveau 1	360€ Droit SCD non inclus
DU Professionnalisation – Niveau 2	360€ Droit SCD non inclus
Cours d'anglais - Facultatif	150€
Ressources documentaires supplémentaires - Facultatif	15€

Le montant de la participation annuelle au Service Commun de Documentation (« Droit SCD ») ainsi que les droits d'inscription Licence et Master sont susceptibles d'être révisés chaque année.

Article 2. Entrée en vigueur

Ces tarifs sont appliqués à partir de la rentrée 2026-2027 pour l'ensemble des formations et actions précitées.

Article 3. Mise en conformité réglementaire

La présente décision sera transmise à la Rectrice de Région académique Occitanie, Chancelière des Universités. Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE.

Fait à Toulouse, le 29 avril 2026,

La Directrice,


Victoria BARHAM